Le RAMEAU
Co-construisons demain

Note d'analyse exploratoire

L'observatoire des Partenariats

Panorama de l'ESS et de sa pratique des ODD

Février 2020

Analyse exploratoire menée grâce au soutien de :

GROUPE Caisse des Dépôts INSTITUT CDC POUR LA RECHERCHE

BANQUE des TERRITOIRES GROUPE Caisse des Dépôts

LE GROUPE LA POSTE

Table des matières

Contexte & objectifs de la note d'analyse exploratoire 3
La place de l'ESS dans le paysage économique 6
1) La diversité du tissu économique Français : 6
2) La place de l'ESS dans l'économie française : 6
3) L'illustration au travers d'une région : l'exemple de l'Occitanie 7
La diversité des profils des acteurs de l'ESS 10
1) Les profils d'acteurs de l'ESS 10
2) Les acteurs institutionnels de l'ESS 14
3) Les réseaux d'accompagnement 17
Appropriation des ODD par les acteurs de l'ESS 22
1) Les démarches d'appropriation collective des ODD 22
a. Comité 21 : Etat des lieux de l'appropriation des ODD en France 22
b. La contribution des acteurs de l'ESS à la feuille de route nationale pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030 23
c. Faire ensemble 2030 : la mobilisation des associations autour des ODD 24
2) Des outils et exemples d'appropriation des ODD 25
a. La sensibilisation des ODD au travers des images 25
b. Des outils d'appropriation des ODD 26
c. Des exemples de démarches d'appropriation des ODD 26
3) Les ODD, un levier de reconnaissance pour l'ESS 27
a. A l'échelle internationale 27
b. Auprès de l'Europe 28
c. Auprès des acteurs de la recherche 28
Enseignements & Pistes d'approfondissement 29
ANNEXE – Observatoire des Partenariats & programme IMPACT 32

Contexte & objectifs de la note d'analyse exploratoire

QUALIFIER LES DEMARCHES PIONNIERES AUTOUR DES ODD

Une vision systémique de la co-construction du bien commun

Dans le cadre de la recherche-action sur les Objectifs du Développement Durable qu'il mène avec le Groupe Vyv, Le RAMEAU a publié le **rapport de recherche « Appréhender le cadre systémique des ODD, de la théorie à la pratique »**[1]. Il décrit au travers de 7 étapes et 21 suggestions la manière de s'approprier concrètement le cadre de référence des Objectifs du Développement Durable pour en faire un levier de transformation capable de mobiliser à la fois les personnes, les organisations et les dynamiques collectives incarnées sur les territoires. La modélisation de près de 14 ans de recherche empirique démontre un continuum allant de la vision partagée à la capacité à rendre compte pour chacune des parties prenantes de sa contribution aux objectifs communs. Cette modélisation permet de présenter une capacité d'actions holistique issue des pratiques des organisations « pionnières ».

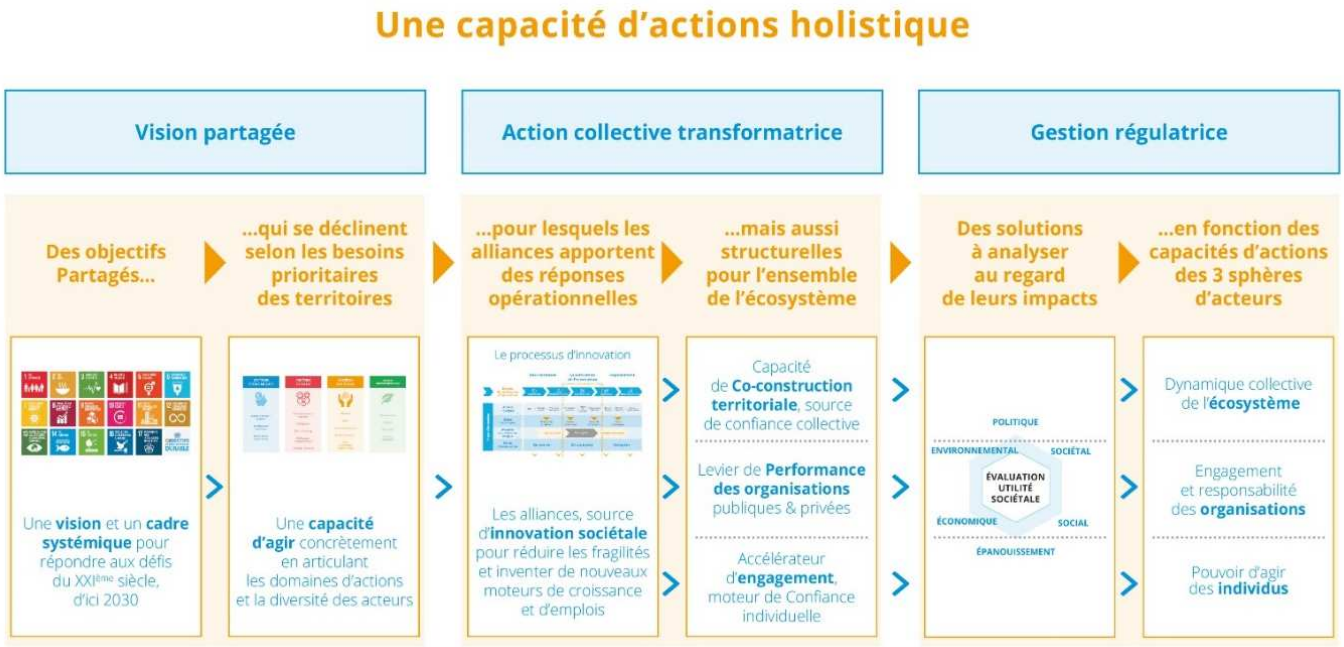

Le cadre des ODD pose non seulement une vision systémique de nos défis collectifs, mais aussi une méthode pour y parvenir : la co-construction au travers de l'ODD 17. Ayant démontré que le « Collective Impact » à la Française existe déjà mais qu'il n'est à ce jour ni (re)connu, ni valorisé, Le RAMEAU et l'Observatoire des partenariats se sont associés pour mesurer les impacts des alliances innovantes au service du bien commun. Autrement dit, de se doter des moyens d'être en capacité de faire la démonstration que l'ODD 17 est déjà une réalité incarnée sur les territoires.

Le **programme IMPACT de l'Observatoire des Partenariats** a donc été initié en ce sens en novembre 2017[2].

[1] Rapport de recherche « Appréhender le cadre systémique des ODD, de la théorie à la pratique » (Le RAMEAU, octobre 2019)
[2] Description du programme IMPACT en annexe

Un contexte favorable pour co-construire des solutions à la hauteur des enjeux actuels

Fort de ces travaux, **4 actions complémentaires ont été engagées :**

- Le RAMEAU s'est associé aux travaux du **Comité 21 sur l'appropriation des ODD en France** au travers de 3 démarches : l'état des lieux des pratiques en 2018[3], l'outillage des Collectivités territoriales en 2019[4], et la publication d'un rapport prospectif sur la Grande Transformation en 2020[5].

- Le **Collectif « Intérêt général : dès aujourd'hui l'affaire de tous ? »** a publié en 2019 la synthèse des travaux[6] engagés depuis 2014 sur les mutations de l'intérêt général en France, puis s'est engagé à réaliser un argumentaire pour les futures équipes municipales afin de les aider à s'approprier les démarches de co-construction territoriale[7].

- Le **Réseau des pionniers des alliances en territoire**[8] qui regroupe 350 « catalyseurs territoriaux » s'est organisé pour renforcer son action, notamment au travers de la plateforme l'innovation territoriale en actions[9]. Cette dernière propose une capitalisation d'outils pour se former, s'informer et agir en territoire ainsi qu'un cycle de webinaire pour partager les pratiques interterritoriales. Par ailleurs, le Réseau contribue aussi activement à la création de la **Fondation des Territoires**[10].

- Le Secrétaire d'Etat Gabriel ATTAL a confié en octobre 2019 une **mission ministérielle sur l'accélération des alliances stratégiques entre associations, entreprises et collectivités**, à la Députée Cathy RACON-BOUZON et à Charles-Benoît HEIDSIECK, Président-Fondateur du RAMEAU. Les conclusions et le programme d'actions associées seront remis au Ministre fin avril 2020.

Un besoin d'éclairage sur la diversité des approches et la complexité des réponses à apporter

C'est dans ce contexte que Le RAMEAU et l'Observatoire des partenariats ont souhaité éclairer le niveau de maturité collective des différentes parties prenantes sur l'appropriation et les pratiques des ODD.

Le Comité 21 ayant fait l'exercice pour les Collectivités territoriales[11], il restait à illustrer les pratiques des entreprises[12], celles des acteurs de l'ESS et celles de l'Enseignement Supérieur & de la Recherche[13]. Ces 3 analyses exploratoire ont donc été réalisées et sont publiées en même temps, fin février 2020.

Cette note est ciblée sur le panorama de l'ESS et ses pratiques ODD. L'objectif est de qualifier les **différentes approches des ODD au sein du secteur, après avoir donné le panorama de la diversité des profils et du poids de l'ESS dans l'économie Française**.

---

[3] Rapport sur l'appropriation des ODD par les acteurs non étatiques (Comité 21, juillet 2018)
[4] Guide ODD & Collectivités territoriales pour l'appropriation de l'Agenda 2030, publié à l'occasion du Salon des Maires (Comité 21, novembre 2019)
[5] Rapport "La Grande Transformation : freins, leviers & moteurs" (Comité 21, Janvier 2020)
[6] Dossier « Intérêt général : un concept en mutation » (JURIS Associations, mars 2019)
[7] Note de réflexion sur les enjeux et les pratiques d'appropriation de la co-construction territoriale par les élus locaux (Le RAMEAU pour le Collectif, février 2020)
[8] Actes de la 5ème Rencontre des pionniers des alliances en territoire (Réseau, septembre 2019)
[9] Plateforme « l'innovation territoriale en actions » : https://innovationterritoriale.plateformecapitalisation.org/
[10] Projet de co-construction impulsée par la Ministre de la Cohésion des Territoires, Jacqueline GOURAULT
[11] Guide ODD & Collectivités territoriales pour l'appropriation de l'Agenda 2030 (Comité 21, novembre 2019)
[12] Note exploratoire « les pratiques ODD des entreprises » (Le RAMEAU, février 2020)
[13] Note exploratoire « L'Enseignement Supérieur et la Recherche face aux ODD » » (Le RAMEAU, février 2020)

Le note d'analyse exploratoire se structure autour de 3 parties :

- **La place de l'ESS dans le paysage économique**,
- **Le panorama des acteurs de l'ESS**,
- **L'appropriation des ODD par les acteurs de l'ESS**.

Quelques clés de compréhension

La loi 2014

La loi du 31 juillet 2014 pose un cadre législatif du secteur de l'ESS, notamment elle vise à :

- Reconnaître l'ESS comme un mode d'entreprendre spécifique,
- Consolider le réseau, la gouvernance et les outils de financement des acteurs,
- Redonner du pouvoir d'agir aux salariés,
- Renforcer les politiques de développement local.

La Région a un rôle structurant pour le secteur car elle définit avec les acteurs territoriaux la stratégie régionale de l'ESS. Ainsi, chaque Région définit un plan en faveur de l'ESS.

Par ailleurs, la loi rappelle et précise les types acteurs relevant de ce secteur :

- Les acteurs traditionnels : associations, mutuelles, coopératives et fondations,
- Et les acteurs économiques ayant un objectif d'utilité sociale (entreprises ESUS et sociétés commerciales de l'ESS).

Des familles d'acteurs aux modèles très différents

Les acteurs de l'ESS[14] recouvrent des réalités très différentes. Pour pouvoir les différencier, il est indispensable de comprendre la distinction entre les acteurs économiques à impact / d'utilité sociale d'une part, et les structures d'intérêt général d'autre part. Pour les distinguer, il est utile d'avoir une approche par la différence de leurs modèles socio-économiques[15].

Les acteurs économiques reposent sur un revenu d'activité. Il s'agit de :

- Mutuelles (2 branches : mutualité / assurance),
- Coopératives (4 formes : banques coopératives, d'entreprises, SCOOP/SCIC, d'usager),
- Entrepreneurs sociaux (objet social avec modèle économique intégré),
- Structures d'insertion par l'activité économique (reposant principalement sur du revenu d'activité : 60%>): entreprises d'insertion.

Les structures d'intérêt général, par nature, ne reposent pas principalement sur un revenu d'activité, mais mobilisent des énergies volontaires d'acteurs publics et privés :

- Structures d'insertion par l'activité économique : chantiers d'insertion,
- Associations d'intérêt général (non fiscalisées IS et TVA),
- Fondations (7 modèles de fondations et fonds de dotation).

Dès sa création en 2006, Le RAMEAU a cherché à valoriser la diversité de ces modèles. Il s'est principalement attaché à rendre compte des spécificités des modèles d'intérêt général qui sont trop souvent mal connus, voire confondus avec les autres acteurs de l'ESS. Les travaux de recherche du RAMEAU montrent l'importance d'éviter toute confusion entre l'économie à impact et les actions d'intérêt général qui ne reposent pas sur les mêmes fondements. Les confondre, c'est affaiblir le premier et prendre le risque de voir disparaitre les secondes. Le présent document s'intéresse aux deux catégories d'acteurs puisque dans les deux cas, la contribution aux ODD, de manière formelle ou informelle, est au cœur des Projets concernés.

---

[14] Détails en partie 2
[15] Référentiel « modèles socio-économiques d'intérêt général » (Le RAMEAU, septembre 2019)

La place de l'ESS dans le paysage économique

1) La diversité du tissu économique Français :

La France se caractérise par la diversité de son tissu économique. Outre la variété des secteurs d'activité, que l'on retrouve aussi au sein du secteur associatif, c'est surtout par **la taille de l'organisation** que se structure une réalité de terrain radicalement différente.

Rappelons tout d'abord que sur les 5 millions d'entreprises, seules 1,5 millions d'entre elles sont employeuses. Les ¾ correspondent en effet à des artisans, professions libérales et entrepreneurs individuels non-employeurs. Le récent développement de l'auto-entrepreneuriat ayant eu tendance à accroitre cette catégorie d'entreprise. Rappelons aussi qu'en l'absence d'un compte satellite de l'INSEE sur les associations, celles qui sont employeuses (soit environ 165.000 employant 1,8 millions de salariés) sont statistiquement incluses dans les statistiques « entreprises », de même naturellement que les autres acteurs de l'ESS (coopératives, mutuelles, fondations). N'oublions pas enfin que si la France peut s'honorer d'avoir 500 grandes entreprises, elle ne compte que 5.800 entreprises de taille intermédiaire (ETI). 96% des entreprises employeuses ont moins de 20 salariés.

Notre tissu socio-économique est donc **caractérisé par une bipolarisation** grandes entreprises / PME-TPE. C'est ce qui le différencie radicalement du modèle allemand qui repose lui au contraire sur un tissu très puissant d'ETI. Cette spécificité doit être prise en compte pour ne pas faire des erreurs d'interprétation sur la question des relations « associations - entreprises ». Ces dernières sont en effet directement liées au profil et à la taille des partenaires : les TPE (actions de proximité), les PME (actions en réseau), les ETI (co-construction territoriale) et les grandes entreprises (stratégies d'ancrage sociétal) n'ayant ni les mêmes enjeux, ni les mêmes pratiques, ni donc les mêmes capacités d'actions.

Au-delà de cette segmentation par la taille des entreprises, la France se distingue aussi par **une approche de l'économie par les statuts**. Les Assises de l'entreprenariat en 2013 ont été un mode important pour valoriser cette diversité et en montrer les synergies possibles[16]. La Loi ESS de 2014 viendra (re)connaitre cette diversité.

2) La place de l'ESS dans l'économie française :

L'ESS est un acteur économique structurant en France (100 milliards d'euros de valeur ajoutée, 2,4 millions de salariés, 12,7 millions de bénévoles, 221 mille établissements employeurs)[17]. Très ancrée dans les territoires, l'ESS est présente dans la plupart des secteurs d'activité avec une très grande hétérogènéité de statuts (*associations, fondations, coopératives, mutuelles, entreprises sous agrément ESUS*), de nature (*structures d'intérêt général et acteurs économiques d'utilité sociale*), de taille et de territoires (*des grandes métropoles aux territoires ruraux et ultra-marins*).

[16] Rapport « l'Entreprise Responsable » (Le RAMEAU, février 2013)
[17] Panorama 2017 de l'ESS en France (CNCRES)

ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, LES CHIFFRES CLÉS

	Associations	Coopératives	Mutuelles	Fondations	Ensemble de l'ESS	Part de l'ESS / ensemble de l'économie
Entreprises	153 746	8 510	813	474	163 543	7,0 %
Établissements	185 378	26 460	8 062	1 425	221 325	9,5 %
Nombre de salariés	1 849 717	309 062	133 960	77 562	2 370 301	10,5 %
Nombre de salariés ETP	1 539 657	290 052	119 319	69 760	2 018 788	9,9 %
Rémunérations brutes versées (en milliards d'euros)	42,8	11,5	4,7	2,2	61,2	8,5 %

Source : Observatoire national de l'ESS - CNCRES, d'après Insee Clap 2013

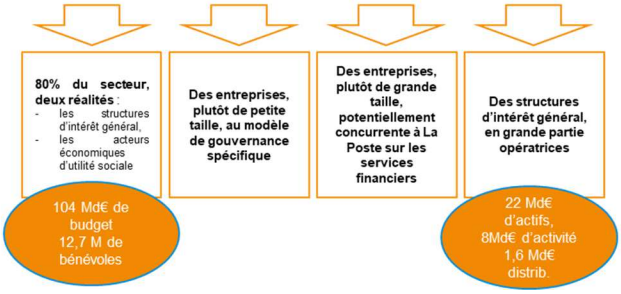

De par les spécificités de son modèle, l'ESS – et en particulier les associations qui en représentent 84% - **est porteuse d'expérimentations innovantes en matière d'action sociétale**. Au plus près des besoins des personnes et des territoires, notamment des plus fragiles, et majoritairement de très petite taille, leur souplesse leur donne une **capacité de « R&D sociétale[18] » qui a préfiguré l'émergence de nombreux marchés** (formation professionnelle, services à la personne, économie mauve, économie verte…)[19].

Ces **acteurs « empiriques » de terrain** ont donc une place particulière dans l'écosystème français. Si leur rôle en faveur de la cohésion sociale dans les territoires est depuis longtemps reconnu[20], **la reconnaissance de leur réalité économique a été beaucoup plus tardive** (Assises de l'entrepreneuriat en 2013 et Loi ESS en 2014). Cette dernière a **profondément modifié les relations entre les acteurs de l'ESS et les entreprises dites « classiques »**[21]. Dès lors, les relations partenariales jusqu'alors seulement émergentes se sont accélérés[22].

3) L'illustration au travers d'une région : l'exemple de l'Occitanie[23]

Pour appréhender la réalité de l'ESS, il est indispensable de la corréler avec son ancrage territorial. Il est donc utile de l'incarner dans un paysage régional. L'exemple de l'Occitanie, au regard des spécificités du territoire en est une illustration intéressante.

[18] Livre blanc « l'innovation associative » (GPMA-Le RAMEAU, décembre 2017)
[19] Référentiel « modèle d'investisseur sociétal » (Le RAMEAU, juin 2015) et étude systémique sur l'investissement sociétal (Le RAMEAU, octobre 2016)
[20] La Puissance publique s'est largement appuyée sur l'ESS pour mettre en œuvre de nombreuses politiques publiques dans le cadre de la décentralisation. C'est la raison majeure de sa croissance très forte et de son développement depuis 30 ans.
[21] Rapport au gouvernement sur l'Entreprise Responsable dans le cadre des Assises de l'entrepreneuriat (Le RAMEAU, février 2013)
[22] Rapport quinquennal 2013-2017 de l'Observatoire des partenariats sur les fragilités et la co-construction en territoire (février 2018). L'Observatoire des partenariats a été créé en 2008 par la Caisse des Dépôts et Le RAMEAU, et La Poste en est partenaire depuis 2017.
23 Plan ESS Région Occitanie 2018-2012, pages 3 et 4

Structure géographique, démographique et structurelle de la région

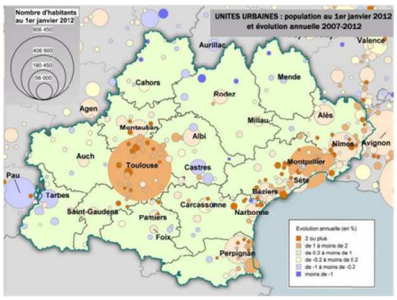

OCCITANIE
LA RÉGION
Pyrénées
Méditerranée

Source : Repères, Préfecture de la région Occitanie, 2017. http://www.prefectures-regions.gouv.fr/occitanie/content/download/34424/233282/file/Rep%C3%A8res%20Occitanie%202017.pdf

Superficie

72 724 km²
(48%: part des terrains agricoles cultivés)

- **13%** du territoire français
- **2e région** la plus étendue

Structure administrative

4454 communes
13 départements

- **13%** des communes françaises
- **2e région** dont le nombre de communes est le plus important

Démographie

5,9 M hab
(Donnée provisoire 2019)

+3,1% / 2014

81,2 hab/km²
(Donnée provisoire 2019)

Moyenne métropolitaine : 119,5 hab/km²

- **5e région** la plus peuplée en France (**9,1%** de la population métropolitaine)
- **2e région** dont la croissance démographique est la plus forte

Population de +15 ans selon CSP (%)
INSEE 2016

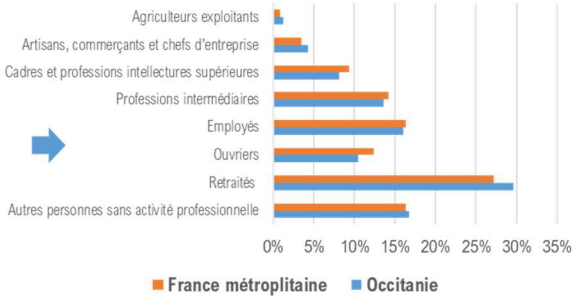

Activités et acteurs du territoire

PIB en valeur

En région :
159 Md€
(2015)

+2,57% évolution annuelle (2010-2015)

France métropolitaine : 2 153 Md€ (2015)

- Contribution pour **7,4%** au PIB national
- = **4e région** la plus contributrice
- **La région ayant la plus forte évolution annuelle du PIB en France**

Organisations

584 319
ENTREPRISES
(2019)

10,8%
Poids régional

3e région d'importante présence des entreprises

140 000
ASSOCIATIONS
(2018)

3e région d'importante présence des associations

Dépenses publiques

Effort Recherche et Innovation

En région :
3,7% dépenses R&D (DIRD) rapportées au PIB
(2016)

France métropolitaine : 2,3% (2016)

- **1e région** dont l'effort pour la recherche et l'innovation est le plus significatif

Finances publiques

En région :
3343,9M€
dépenses réelles totales
(2018)

+1,40% / 2015

France métropolitaine : 29 754,1M€ (2018)

- **3e région** dont les dépenses publiques sont les plus fortes

Poids économique de l'ESS en Occitanie

Si l'ESS représente 10,3% des emplois en France, elle pèse, en Occitanie, 12,1% de l'emploi total et 16,7% de l'emploi privé se positionnant au 3ème rang national. Sont recensées actuellement comme entreprises de l'ESS les structures employeuses constituées sous les 4 formes juridiques historiques de l'ESS.

On recense donc en Occitanie plus de 23000 établissements qui emploient plus de 200 000 salariés. Les entreprises agréées « ESUS » et « sociétés commerciales de l'ESS » sont encore trop récentes pour pouvoir faire l'objet de statistiques.

Panorama des acteurs ESS

	Etablissements employeurs	Part (%)	Effectifs au 31/12	Part (%)	Rémunérations brutes (K €)
Associations	19 039	*82,6 %*	168 453	*79 %*	3 732 513
Coopératives	2 990	*13 %*	28 717	*13,5 %*	1 043 760
Mutuelles	965	*4,2 %*	13 010	*6,1 %*	422 579
Fondations	62	*0,3 %*	3 168	*1,5 %*	87 061
Total ESS	**23 056**	***100 %***	**213 348**	***100 %***	**5 285 913**

Source : Cress Occitanie / Observatoire régional de l'ESS, d'après Insee, Clap 2014

Les associations sont présentes dans de nombreux secteurs d'activités :

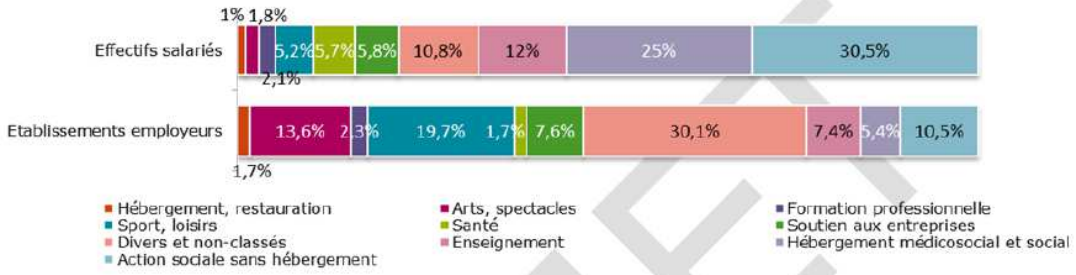

Près de 3000 entreprises sont organisées sous forme coopératives et se développent sur les secteurs suivants :

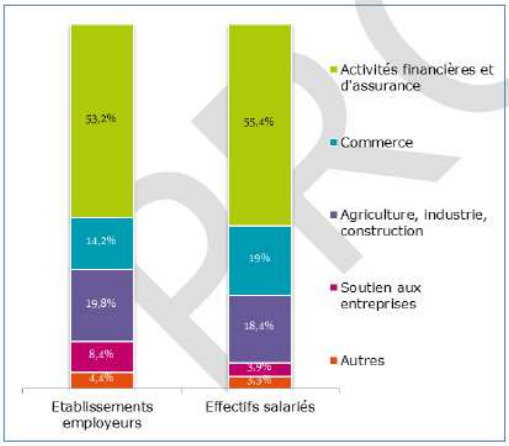

Et plus de 900 établissements mutualistes sont recensés en Occitanie :

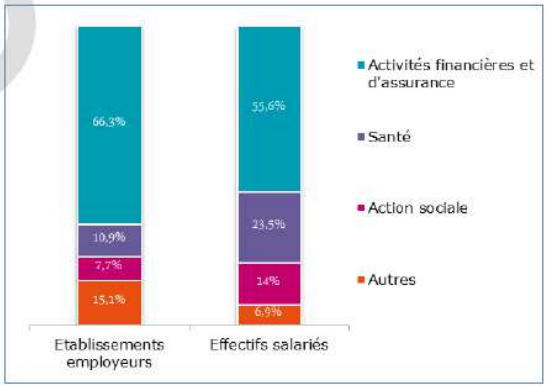

PROJET

La diversité des profils des acteurs de l'ESS

1) Les profils d'acteurs de l'ESS

Les familles de l'ESS sont très différentes. Un petit tour d'horizon de leurs spécificités.

Le secteur associatif

Le secteur associatif s'analyse au regard des 3 axes ci-dessous :

	Le « fait associatif »	La délégation de service public (mission IG déléguée)	Les missions d'intérêt général « en propre »
CONSTATS	Le modèle associatif (loi 1901) est un statut souple, permettant la libre relation entre au moins 2 personnes, physiques ou morales, dans un cadre juridique donné. Le modèle associatif* repose sur : la non lucrativité, une gouvernance participative et un fonctionnement spécifique (bénévolat)	Dans le cadre de la mise en œuvre des politiques publiques, le secteur associatif est l'un des partenaires des Pouvoirs publics. Ce rôle a été renforcé par la décentralisation. Les Pouvoirs publics ont le choix : faire avec leurs propres services, déléguer aux association (ex/handicap) ou aux entreprises (ex/ présence postale)	Au-delà d'éventuelles missions déléguées, les missions d'intérêt général « en propre » d'une association sont de 4 natures : -Eclairage sur les situations et les solutions (fonction d'expertise) -Porte parole des publics les plus fragiles - Capacité d'expérimentations innovantes - Gestion des situations « orphelines »
CONSEQUENCES	Le « fait associatif » regroupe 3 réalités complémentaires : - Les associations portant une mission d'intérêt général, - Les associations au service de leurs membres, - Les structures ayant choisi le statut juridique le plus simple.	Le choix des Pouvoirs publics repose souvent sur un faisceau complémentaire de critères : -La connaissance des publics fragiles et des territoires, - Les spécificités du modèle associatif*, - L'efficience des structures de coûts.	Grâce à leur capacité de mobilisation et à leur proximité de terrain, certaines structures (associations, fondations, entreprises d'insertion…) portent des missions : -De plaidoyer (les 2 premières) - D'actions complémentaires (les 2 suivantes)

Toutes les associations ne sont pas d'intérêt général, toutes les missions d'intérêt général ne relèvent pas des associations

Il est déterminant de bien **distinguer les modèles économiques d'intérêt général des modèles économiques d'utilité sociale** car ils ne reposent pas sur les mêmes droits (les 1ers pouvant faire appel aux bénévolat, mécénat notamment). La distinction est claire : le modèle d'utilité sociale repose principalement sur du revenu d'activité.

Le schéma ci-contre permet de distinguer ces 2 modèles selon qui apporte les ressources et selon quels objectifs.

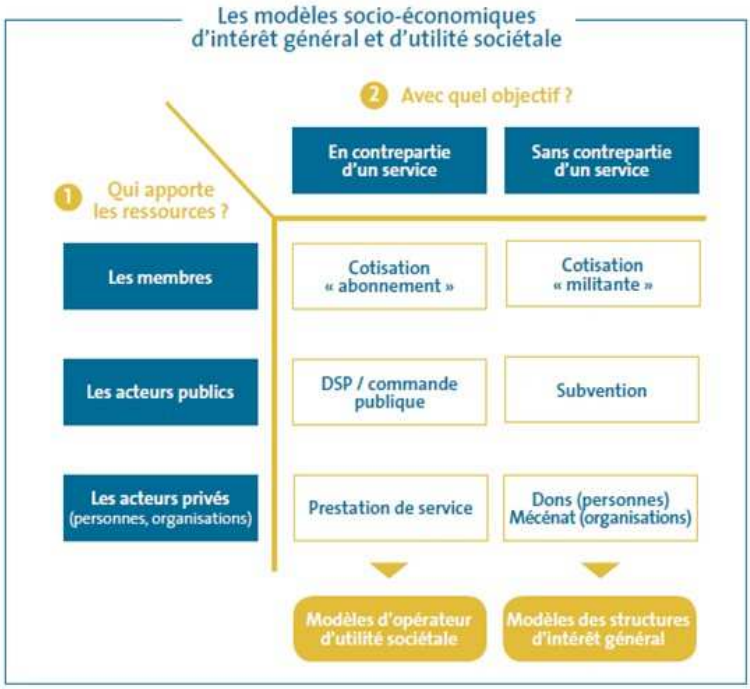

Les fondations

Les différents types de fondations sont les suivantes :

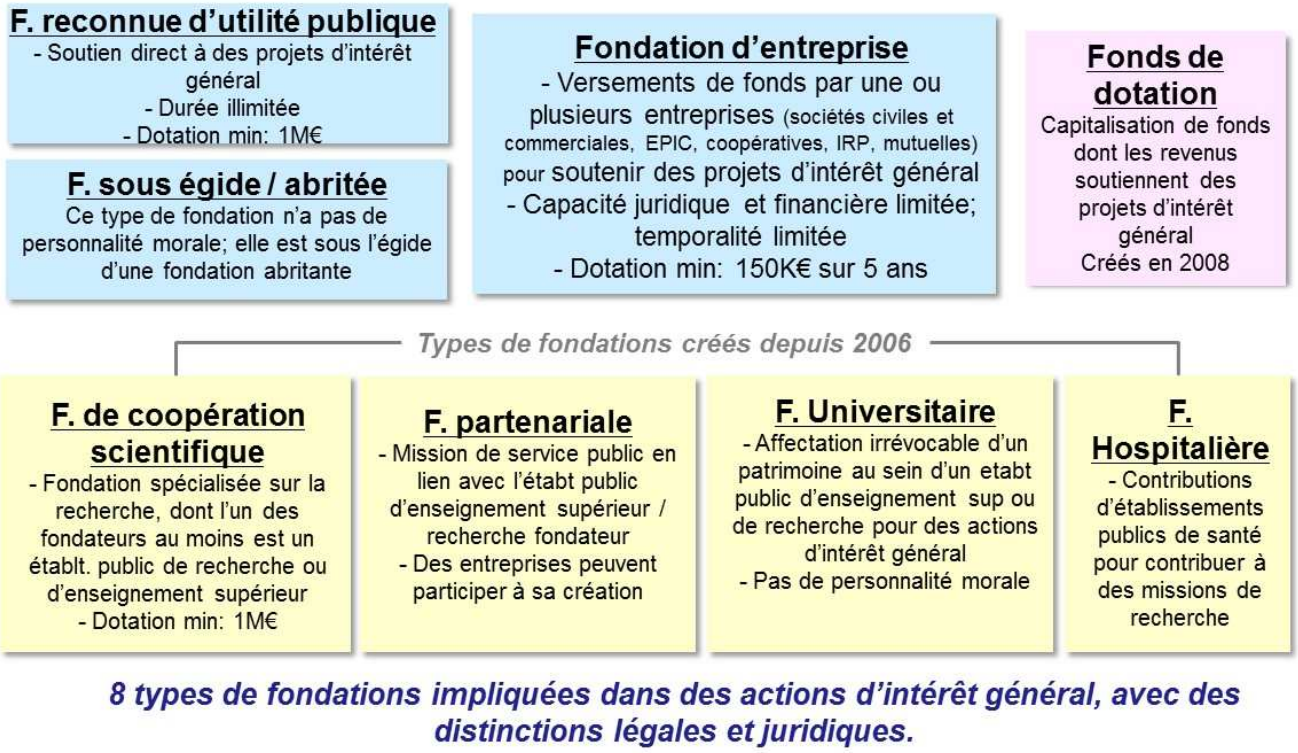

8 types de fondations impliquées dans des actions d'intérêt général, avec des distinctions légales et juridiques.

Le tableau suivant détaille les caractéristiques de chaque type de fondations
(Source AKLEA, 2013-2014)

AKLEA

Tableau comparatif des 8 formes de fondations - Aklea 2013 -2014

Ligne de services "Mécénat, Fondation et Association" Contact : mfa@aklea.fr

	Fondation reconnue d'utilité publique	Fonds de dotation	Fondation sous égide	Fondation d'entreprise	Fondation de coopération scientifique	Fondation universitaire	Fondation partenariale	Fondation hospitalière
Définition / Objet	**Point commun à toutes les fondations : affectation irrévocable de biens, droits ou ressources par les fondateurs en vue de la réalisation d'une œuvre d'intérêt général (IG), à but non lucratif**							
	Pers. morale ayant pour objet de réaliser une œuvre d'IG	Pers.morale ayant pour objet de réaliser une œuvre d'IG et/ou redistribuer ses revenus pour soutenir un autre organisme d'IG	Patrimoine affecté à la réalisation d'une œuvre d'IG sans personnalité morale, géré par une fondation reconnue d'utilité publique abritante	Pers. morale ayant pour objet de réaliser une oeuvre d'IG	Pers.morale ayant pour objet de conduire des actions communes relevant de la recherche ou du service public de l'enseignement supérieur	Patrimoine affecté à la réalisation d'actions relevant de missions du service public de l'enseignement supérieur, sans personnalité morale	Pers. morale ayant pour objet de réaliser des actions relevant de missions du service public de l'enseignement supérieur	Pers.morale ayant pour objet de réaliser des actions relevant de missions de recherche en matière de santé
	Domaine d'intervention **généraliste** (culture & mise en valeur du patrim. artistique, recherche, éducation & famille, défense de l'environnement, social & solidarité, sport, philanthropie & humanitaire,...)				Domaine d'intervention **spécialisé** (recherche et/ou enseignement supérieur)			
Fondateurs	Une ou plusieurs personnes physiques et/ou morales (privées ou publiques)			Sociétés civiles et commerciales, EPIC, coopératives, institutions de prévoyance et mutuelles	Organismes publics ou privés dont au moins un établissement public de recherche ou d'enseignement supérieur	Etablissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP)	EPCSCP et établissements publics à caractère scientifique et technologique, seuls ou avec toute pers. physique ou morale	Etablissements publics de santé
Procédure de constitution	Instruction par le Ministère de l'intérieur et Décret après avis du Conseil d'Etat	Déclaration en Préfecture	Délibération de la fondation abritante	Autorisation préfectorale	Instruction par le Ministère de la recherche et Décret "simple"	Délibération du CA de l'Université fondatrice	Autorisation du Recteur de l'Académie	Approbation des statuts par Décret
Dotation initiale obligatoire	Oui : Au moins 1,5 M€ non consomptible (étalement des versements possible)	Non Dotation consomptible ou non *N.B. : seuil mini. prévu dans le projet de loi ESS*	Selon cahier des charges de la fondation abritante	Non (mais versement par les fondateurs d'au moins 150 K€ sur 5 ans)	Oui : au moins 1 M€ dont 10 % non consomptible (étalement des versements possible)	Oui (pas de seuil mini et plafond de 50 % de fonds publics)	Non (mais versement par les fondateurs d'au moins 150 K€ sur 5 ans)	Décret du Conseil d'Etat en attente de publication
Statuts types	Oui (Avis Conseil d'Etat du 13/03/2012)	Non (Clausier du ministère du 23/09/2013)	Non (convention avec la fondation abritante)	Non	Oui (Ministère de la Recherche du 27/10/ 2006)	Non (mais approbation par le CA de l'établissement)		
Gouvernance	**CA ou CS (avec Directoire)** 3 collèges obligatoires : Fondateurs (au plus 1/3), Personnalités qualifiées et options : Membres de droit représentant l'Etat (au moins 1/3) ou Commissaire du Gouvernement et autre collège	**CA** Au moins 3 membres (liberté statutaire)	**Un Conseil ou Comité** (Selon cahier des charges de la fondation abritante)	**CA** 2 collèges obligatoires: Fondateurs et représentants du personnel (au plus 2/3), Personnalités qualifiées extérieures (au moins 1/3)	**CA** 2 collèges obligatoires : Fondateurs (majoritaire), Représentants des enseignants-chercheurs (au plus 20 %)	**Conseil de gestion** 3 collèges obligatoires: Etablissement, Fondateurs (1/3 au plus), Personnes qualifiées extérieures + Commissaire du Gouvernement (Recteur de l'Académie)	**CA** 2 collèges obligatoires: Fondateurs (au plus 2/3 dont EPCSCP majoritaire), Personnalités qualifiées (au moins 1/3)	
Durée	Illimitée	Limitée ou illimitée	Selon la convention	5 ans au moins reconductible	Illimitée	Illimitée	Limitée ou illimitée	
Capacité juridique et financière	Grande capacité: mécénat, donations et legs, appel à la générosité du public (AGP), immeubles de rapport, titres de participation, *etc*. *NB : pas de fonds publics pour le fonds de dotation*			Capacité limitée (dons des entreprises fondatrices et de leurs salariés) *N.B. : Extension prévue dans le projet de loi ESS*	Grande capacité : idem fondation reconnue d'utilité publique			
Réduction d'impôt mécénat – IS 60%	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
IR 66%	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
ISF 75%	✓		✓		✓	✓	✓	✓
Textes	L. n° 87-571 du 23/07/1987 (Art. 18 à 18-3, et 20) ; D. n° 91 1005 du 30/09/1991	L. n° 2008-776 du 4/08/2008 (art. 140 et 141); D.n° 2009-158 du 11/02/2009	L. n° 87-571 du 23/07/1987 (Art. 20); D. n° 91-1005 du 30/09/1991	L. n° 87-571 du 23/07/1987 (Art. 19 et suivants); D. n° 90-559 du 04/07/1990	Art. L. 344-11 et s. C. Recherche ; L. n° 87-571 du 23/07/1987 + Règles FRUP	Art. L. 719-12 C. Education ; D.n° 2008-326 du 7/042008 + Règles FRUP	Art. L. 719-13, C. Education + Règles Fondation entreprise	Art. L.6141-7-3 C. Santé Publique ; Décret en attente de publication

© Aklea 2013-2014 Diffusion, reproduction ou extraction interdite sans l'accord d'Aklea Société d'avocat

Les coopératives

Les coopératives : « *Sont des associations autonomes de personnes volontairement réunies pour satisfaire leurs aspirations et besoins économiques, sociaux et culturels communs au moyen d'une entreprise dont la propriété est collective et où le pouvoir est exercé démocratiquement* » *(Déclaration d'Identité-Alliance Coopérative Internationale)*

Les coopératives se segmentent en **4 catégories :**

- **Les coopératives d'entreprises**
  - Coopératives agricoles, d'artisans, d'entreprise de transport
  - Coopératives de commerçants détaillants, maritimes
- **Les coopératives d'usagers**
  - Coopératives de consommateurs, d'HLM, scolaires, les co-propriétés coopératives
- **Les coopératives de production**
  - **Sociétés coopératives et participatives (Scop)** – Des entreprises de salariés associés ou « co-entrepreneurs » de forme SA ou SARL , les salariés sont associés majoritaires et détiennent au moins 51% du capital.
  - **Sociétés coopératives d'intérêt collectif (Scic)**- Nouvelle forme d'entreprise coopérative (SA ou SARL) associant autour d'un même projet des acteurs multiples : bénévoles, salariés, usagers, collectvités publiques, entreprises , associations. La Scic produits des biens ou services répondant aux besoins collectifs d'un territoire.
- **Les banques coopératives**
  - 3 réseaux: BPCE (Banques Populaires, Caisses d'Epargne) Crédit Agricole, Crédit Mutuel.

Les mutuelles

Les Mutuelles regroupent des personnes qui choisissent de répartir collectivement les coûts de la prévention et de la réparation des risques auxquelles elles sont soumises. Leur principe fondateur est donc la solidarité.

Les mutuelles sont scindées en **deux branches**, en fonction du code dont elles relèvent :

- **Les mutuelles régies par le code de la mutualité**
  Sont des associations à but non lucratif qui offre à leurs membres moyennant une cotisation, appartenant à une même branche professionnelle, un système d'assurance ou de prévoyance volontaire. Contrairement aux assurances qui sont à but lucratif, les mutuelles santé proposent des cotisations indépendantes du risque individuel de l'adhérent.

  Les plus connues sont la MGEN, MSA, AG2R LA MONDIALE, MNH, Mutuelle Générale …

- **Les mutuelles régies par le code de l'assurance**
  Les mutuelles d'assurance ont en commun avec les mutuelles santé les règles de fonctionnement démocratique et la non-lucrativité, mais elles sont réglementées par le Code des assurances, ce qui leur permet d'échapper à l'interdiction de la sélection des risques.

  Les plus connues sont la MAIF, MACIF, MATMUT, MAAF, MMA,…

La diversité de ces profils montre à quel point il est essentiel de bien comprendre les spécificités de chacun d'eux. Pour cela, il est aussi important de connaitre les acteurs qui les représentent.

2) Les acteurs institutionnels de l'ESS

Les acteurs institutionnels ont un rôle politique, de plaidoyer et de promotion de l'ESS.

Les grands réseaux de l'ESS

❑ REPRESENTANTS ESS : - ESS France=7*
- CN-CRESS* / Labo ESS

- Mutuelles (2 branches : mutualité / assurance)
- Coopératives (4 formes : banques coop., d'entreprises –Agri/Distrib, de production –SCOOP/SCIC, d'usagers)
- Entrepreneurs sociaux (objet social avec modèle économique)
- Structures d'insertion par l'activité économique (des chantiers d'insertion aux entreprises d'insertion)
- Associations
- Fondations (7 modèles de fondations + fonds de dotation)

Cartographie de réseaux par acteur

- ❑ GEMA* (assurance) / FNMF* (mutualité)
- ❑ COP de France* (agri) / CGSCOP
- ❑ MOUVES* / Ashoka (=> acteurs clés : Vitamine T, SOS)
- ❑ COORACE, Fédération des Entreprises d'Insertion, Régies de Quartier, Cocagne, Chantier Ecole, ENVIE
- ❑ - Représentants associatifs : Mouvement Associatifs*, 16 coordinations, 900 fédérations sectorielles
  - Acteurs ressources : AVISE, FONDA, France Active
  - Instance d'expertise publique auprès du 1er Min : HCVA
- ❑ Centre Français des Fonds et fondations*

Trois grandes structures chapeautent la diversité es acteurs de l'Economie Sociale et solidaire : ESS France (sigle de la Chambre Française de l'ESS), le Conseil national des Chambres Régionales de l'ESS (CNCRESS), Union des employeurs de l'ESS (Udes). Le CNCRESS est en cours de rapprochement avec la Chambre Française de l'ESS courant 2020. L'Udes quant à elle y sera représentée mais restera une entité à part entière :

La Chambre Française de l'ESS **« ESS France »** (https://www.ess-france.org/). Prévue par la loi de 2014, elle assure, au plan national, la représentation et la promotion de l'économie sociale et solidaire, notamment auprès des Pouvoirs publics nationaux. Elle est constituée par 15 organisations nationales représentant les différentes formes statutaires de l'économie sociale et solidaire (cf. ci-dessous acteurs suivants ayant une *).

Le Conseil national des chambres régionales de l'Économie sociale et solidaire (**CNCRESS***) : http://cncres.org/

UDES (*) - Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire : http://www.udes.fr/

D'autres réseaux se sont structurés par famille d'acteurs :

LES ASSOCIATIONS	
	Le Mouvement Associatif (*) est le porte-voix de ces dynamiques associatives. Au niveau national, il comprend 15 membres coordinations associatives soit 600 000 associations partout en France. Le Mouvement associatif est présent dans 12 régions. http://lemouvementassociatif.org/

LES FONDATIONS	
	Les fondations sont représentées par le **Centre Français des Fonds et fondations** (CFF)* : https://www.centre-francais-fondations.org/ Le CFF a vocation à regrouper tous les fonds de dotation et fondations. Il a pour mission d'aider à la connaissance du secteur, d'en favoriser le développement et d'en représenter les intérêts communs au bénéfice de l'intérêt général. 352 fonds / fondations adhèrent au CFF.

LES ENTREPRENEURS SOCIAUX	
	Le MOUVES (*)- Mouvement des entrepreneurs sociaux : http://mouves.org/ Depuis sa création en 2010, il fédère et fait progresser les entrepreneurs sociaux d'une part, et sensibilise le grand public à la cause de l'entrepreneuriat social d'autre part. Il compte 750 adhérents : des entrepreneurs sociaux et sympathisants engagés dans 10 régions de France.

LES ACTEURS DE L'INSERTION	
	Fédération nationale, **COORACE** rassemble 548 entreprises réparties sur l'ensemble du territoire : structures d'insertion par l'activité économique (SIAE). Elles interviennent dans de nombreux secteurs d'activité, et notamment celui des services à la personne (SAP). Elle compte 12 délégations régionales. http://www.coorace.org
	Fédération des Entreprises d'Insertion (*): http://www.lesentreprisesdinsertion.org/ Créée en 1988, la fédération des entreprises d'insertion représente les entreprises d'insertion et entreprises de travail temporaire d'insertion en France. En 2018, 516 entreprises réparties sur 13 régions, adhèrent à la fédération
Sans oublier les grands réseaux nationaux, tels que :	- **Régies de Quartier** (https://www.regiedequartier.org/) - Le réseau **Cocagne** (http://www.reseaucocagne.asso.fr/) - **Chantier Ecole** (http://www.chantierecole.org/) - **ENVIE** (https://www.envie.org/)

LES COOPERATIVES	
	Coop FR (*)- Les entreprises coopératives : https://www.entreprises.coop/ Coop FR est l'organisation représentative des entreprises coopératives françaises. Elle est la voix de plus de 22 500 entreprises coopératives françaises présentes dans la plupart des secteurs d'activité et des 1,3 million de salariés qu'elles emploient.
	CGSCOP - Le réseau des Scop/SCIC : https://www.les-scop.coop/sites/fr La confédération générale des SCOP coordonne le réseau des SCOP, des SCIC et des CAE en France. Animé par la Confédération générale des Scop au plan national, le réseau des Scop est présent sur tout le territoire avec douze Unions régionales et trois Fédérations de métiers : BTP, communication, industrie.

LES MUTUELLES	
	FNMF (*)- Fédération nationale de la mutualité française : https://www.mutualite.fr/ La Fédération nationale de la Mutualité Française regroupe 563 mutuelles adhérentes dont 283 mutuelles santé et défend leurs intérêts collectifs.
	AAM (*)- Association des assureurs mutualistes : http://aam-asso.fr/ Le rôle de l'AAM Association des Assureurs Mutualistes est de promouvoir les spécificités des mutuelles d'assurance et leur diversité. Elle compte 34 membres et représente 114 sociétés
	GEMA - https://www.gema-fm.fr/ Le groupement des entreprises mutuelles d'assurance est un syndicat professionnel des mutuelles d'assurances sans intermédiaires et de leurs filiales qui a été créé en 1964.

Les autres membres de ESS France

FINANSOL (*)- La finance solidaire : http://www.finansol.org/

- La **FEHAP** (*): http://www.fehap.fr/jcms/jcms/libelle-hbe_5022
- Le **MES** (*)- Mouvement pour l'économie solidaire : http://www.le-mes.org/
- **UNEA** (*)- Union Nationale des Entreprises Adaptées : https://www.unea.fr/
- **L'ESPER** (*)- L'économie sociale partenaire de l'école de la République : http://lesper.fr/
- **CJDES** (*) - Centre des Jeunes, Dirigeants, acteurs de l'Economie Sociale et solidaire : https://www.cjdes.org/

Pour compléter ce panorama national, le HCVA –Haut Conseil à la Vie Associative : **instance d'expertise publique auprès du 1er Ministre** : https://www.associations.gouv.fr/hcva-237.html

L'illustration de la déclinaison en Occitanie

Les grands réseaux présents en Occitanie[24] :

3) Les réseaux d'accompagnement

Ces réseaux regroupent des structures qui financent et/ou qui accompagnement des acteurs de l'ESS. Ces réseaux sont nationaux et/ou territoriaux. Du fait de leurs missions, ils ont une très bonne connaissance de l'écosystème territorial, notamment ESS.

Il existe une grande diversité d'acteurs ayant comme mission d'accompagner le secteur de l'ESS. La cartographie[25] proposée ci-après en offre un premier aperçu.

Les principaux acteurs et réseaux nationaux :

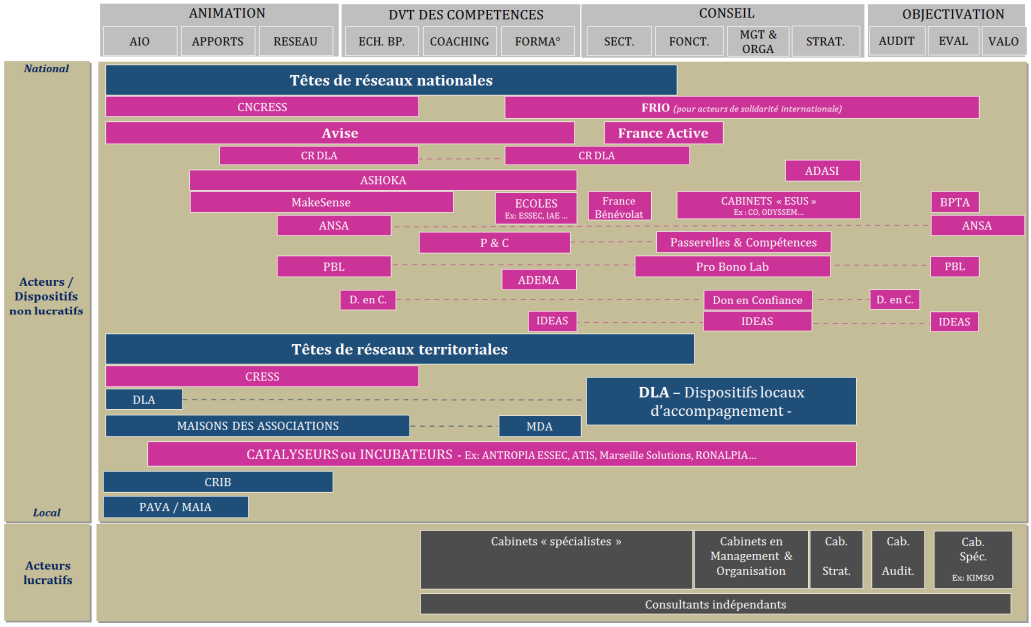

[24] Plan ESS 2018 – 2021 Région Occitanie
[25] Evolution de l'accompagnement des structures associatives : Constats, besoins et pistes de réflexion (G10, juillet 2017)

	AVISE https://www.avise.org/

L'Avise a pour mission de développer l'Économie sociale et solidaire (ESS) et l'innovation sociale en accompagnant les porteurs de projet et en contribuant à structurer un écosystème favorable à leur développement. Créée en 2002, l'Avise est une agence collective d'ingénierie qui travaille avec des institutions publiques et des organisations privées soucieuses de contribuer à l'intérêt général.
A travers les dispositifs ou les communautés qu'elle anime, l'Avise intervient à chaque étape de la vie d'une entreprise de l'ESS : création, consolidation, changement d'échelle, évaluation d'impact social. A ce titre, l'Avise opère au niveau national le Dispositif local d'accompagnement (DLA).

Le **Dispositif local d'accompagnement** (DLA) a pour objectif de soutenir les structures d'utilité sociale de l'Économie sociale et solidaire (ESS), créatrices d'emploi, dans leur démarche de développement et de consolidation. Le DLA accompagne, chaque année, plus de 6 000 structures d'utilité sociale.
104 DLA sont actuellement présents dans l'ensemble des départements. Ils sont portés par différentes structures (Fonds Territorial France Active, Comité de Bassin d'Emploi, Boutiques de gestion, association locale…).
Leur offre d'accompagnement couvre un large panel : appui à la définition du projet associatif, consolidation économique, gestion des ressources humaines, stratégie de communication, mutualisation d'emplois, diversification des sources de financements (partenariats, mécénat…), structuration d'un secteur.
Cible : petites et moyennes associations employeuses. Les coopératives et SIAE (structures d'insertion par l'activité économique) sont également éligibles au DLA.
En tant qu'opérateur national du DLA, l'Avise appuie les pilotes nationaux dans la définition d'orientations stratégiques, anime et professionnalise le réseau des opérateurs DLA, conventionnés pour 3 ans
Au niveau régional, le dispositif est coordonné par le C2RA (Centre régional de ressources et d'appui).
(https://www.info-dla.fr/).

	France Active https://www.franceactive.org

France Active accompagne et finance les entreprises de l'ESS depuis près de 30 ans. Elle finance chaque année plus de 7 500 entrepreneurs pour lesquels elle mobilise plus de 300 millions d'euros. En complément de son action de financement, France Active conseille 2 500 structures de l'ESS dans le cadre du Dispositif Local d'Accompagnement (DLA).
Pour déployer son action, France Active a développé un réseau de 42 associations territoriales, qui inscrivent son action dans tous les territoires : centres villes, quartiers politiques de la ville, zones rurales, territoires d'outre-mer

Les Maisons des Associations

https://www.maisonsdesassociations.fr/

Les Maisons des associations sont des lieux de ressources, d'information, de conseil et de formation concernant les problématiques de gestion courante des associations. Leur offre présente certaines spécificités selon les territoires mais globalement les associations peuvent y trouver :

- Un appui aux démarches liées à la vie quotidienne de la structure
- Une expertise juridique et comptable
- Des formations à la gestion associative
- Des rencontres avec les associations locales et autres acteurs territoriaux.

Une quarantaine de structures sont réparties sur le territoire. Elles sont de statut associatif ou municipal. Elles sont regroupées au sein d'un réseau national : le RNMA.
Cible : toutes associations.
Aide spécifique pour les petites associations employeuses (1 à 2 salariés)

Les têtes de réseau associatives :

https://lemouvementassociatif.org/etude-sur-la-fonction-daccompagnement-des-tetes-de-reseau-associatives/

Les fédérations et coordinations associatives regroupent des associations qui ont toutes un objet proche ou qui œuvrent dans un même sens ou qui ont des intérêts convergents.
Elles peuvent proposer aux associations membres différents types d'accompagnement.

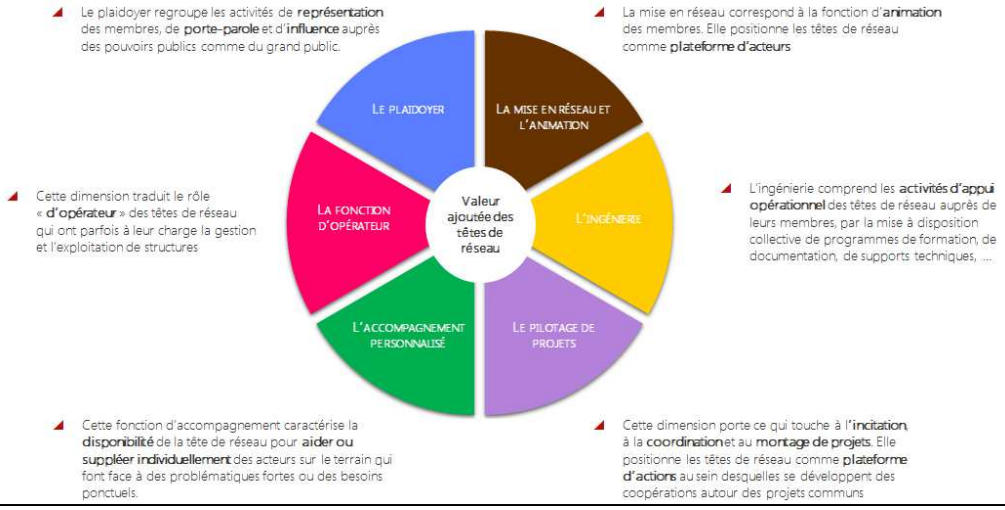

Association pour le Développement de l'Accompagnement à la Stratégie et à l'Innovation de l'Intérêt général

https://adasi.org/

Créée en 2014, l'ADASI, association à but non lucratif, propose une solution de conseil en stratégie dédiée au secteur associatif notamment aux têtes de réseau et projets d'innovation d'envergure nationale. Elle a 2 missions :

- L'accompagnement des projets d'intérêt général sur leurs questions stratégiques,
- La capitalisation et la diffusion.

Le dispositif d'accompagnement a été réalisé sur plus de 200 structures.

France Bénévolat	**France Bénévolat :** https://www.francebenevolat.org/

France Bénévolat a pour vocation de développer l'engagement bénévole, par sa promotion et la mise en relation entre bénévoles et associations. Elle dispose d'un réseau national de 250 implantations.
France Bénévolat aide les associations dans la recherche de bénévoles, dans la définition des profils requis et plus généralement, dans la gestion de leurs ressources humaines bénévoles (accueil, formation, encadrement, animation).
Les missions couvertes sont soit à destination de la structure associative soit de ses bénéficiaires.
Concernant la structure, France Bénévolat recense des bénévoles pour tout type de missions en lien avec le fonctionnement de l'association : direction, cœur d'activité, chargé de partenariat…
France Bénévolat a créé un passeport bénévole afin de valoriser le travail des bénévoles effectué en associations.
Un site internet répertorie les annonces de postes des associations et les disponibilités des bénévoles. Une partie de ceux-ci provient des entreprises partenaires de France Bénévolat.

Passerelles et Compétences	**Passerelles et Compétences :** https://passerellesetcompetences.org/

Passerelles et Compétences (P&C) est une association créée en 2002, dont l'objet est de mettre en relation des associations de solidarité et des compétences professionnelles. Cette mise en relation s'effectue dans le cadre de missions ponctuelles de bénévolat de compétences.

- Ces missions couvrent plusieurs champs structurants pour l'association :
- Stratégie, direction et organisation
- Ressources humaines (ex : aide au recrutement, aide au management…)
- Communication, marketing, développement et graphisme (ex : plan de communication, réalisation de maquette…)
- Finances, droit et comptabilité (ex : aide à la stratégie de financement, aide au montage du rapport financier…)
- Informatique et internet (ex : conception d'un site internet…)

P&C se charge de trouver le professionnel adéquat en fonction du besoin de l'association. Après accord tripartite, la mission peut démarrer. P&C assure un suivi de l'accompagnement et réalise un bilan de fin de mission avec l'association et le bénévole.
Ces recherches de professionnels sont assurées par des « passerelles », réparties sur le territoire. Ainsi, ces passerelles sont plus de 200 reparties sur 21 antennes régionales.
L'ensemble du réseau dispose de 6500 bénévoles.

pro bono lab	**Pro Bono Lab** https://probonolab.org/

Pro Bono Lab mobilise des équipes de volontaires pour conseiller gratuitement les petites et moyennes associations. Il est implanté dans 4 régions.

Ces projets appelés « Missions Probono » permettent aux associations d'utilité sociale d'accéder aux compétences dont elles ont besoin en marketing, communication, stratégie, finance, ressources humaines, web, droit, etc…

Pro Bono Lab c'est aussi un centre d'expérimentation, du conseil et de la formation, un club de prospective.

Les dispositifs publics

Les Centres de Ressources et d'Information des Bénévoles (CRIB) :

https://www.associations.gouv.fr/les-centres-de-ressources-et-d-information-des-benevoles-crib.html

Les CRIB ont pour vocation d'appuyer les dirigeants bénévoles dans la gestion courante de leurs associations. Initialement créés pour les associations sportives en 2003, les CRIB sont aujourd'hui ouverts à tous les domaines associatifs. Ils s'adressent aux bénévoles pour les conseiller sur des questions concernant la vie quotidienne de l'association : administration, vie statutaire, gestion comptable, fiscalité, gestion des emplois. Des formations de base et continues sur ces sujets sont également proposées (allant de 3 heures en cours du soir à la journée).
Pour les porteurs de « projets innovants », les CRIB offrent un accompagnement individuel. Autrement le CRIB oriente l'association vers d'autres dispositifs du territoire.
Spécificité : gestion des tâches administratives
Cible : petites et moyennes associations, avec ou sans salariés. Particulièrement adapté aux associations sportives et aux dirigeants bénévoles

Les Points d'appui à la vie associative (PAVA)

https://www.associations.gouv.fr/les-points-d-appuis-pour-les-associations-employeurs.html

Les Points d'appui locaux à la vie associative sont un outil de la politique du Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative. Ils sont portés par une diversité de structures locales. L'offre d'accompagnement des PALVA présente des spécificités selon les territoires. Au-delà des spécificités thématiques, elles proposent :

- Un accompagnement individuel ou collectif aux associations pour les aider à gérer leur fonctionnement quotidien
  => Les accompagnements collectifs sont réalisés par des consultants en 1 journée ou ½ journée. Exemples de problématiques abordées : le montage de projet, le financement d'une association, la fonction d'employeur, financement européen…
- Des réunions d'information thématiques selon les besoins
- Une mise en relation avec d'autres opérateurs du territoire (financiers, accompagnement, fédérations…)

Spécificités : accompagnement à l'organisation, gestion et administration
Cible : petites associations, associations de quartier

Les Missions d'accueil et d'information aux associations (et DDVA) :

https://www.associations.gouv.fr/les-missions-d-accueil-et-d-information-des-associations-maia.html

Les Missions d'accueil et d'information aux associations (MAIA) sont un dispositif d'Etat mis en place en 2000. Elles sont pilotées et animées par le Délégué départemental à la vie associative (DDVA), et composées d'un collectif d'acteurs du territoire, généralement publics (points d'appui, DLA…). Elle est une coordination interministérielle afin de pouvoir répondre à un ensemble de questions des associations, afin de pallier la segmentation administrative. Les MAIA recensent les lieux ressources pour les associations et les dispositifs administratifs du territoire. Elles ont pour objectif de simplifier les relations entre les associations et les administrations. Elles apportent également un premier niveau d'accompagnement sur l'ensemble des problématiques rencontrées par une association. Leur réponse se fait généralement sous l'angle réglementaire.
Exemples de problématiques abordées : Comment créer son association ? Pour quel projet ? Quel fonctionnement interne, quelle organisation, quels statuts ? Les bénévoles : quels droits et quelles obligations ? adhérents et dirigeants ? Quelles obligations pour l'association employeur ? Quelles règles et quelles formalités pour les activités et les manifestations ? Quelles sources de financement pour l'association ? Quel budget, quelle comptabilité et quelle fiscalité ? Quelles sont les responsabilités des dirigeants ?
Spécificité : les MAIA ont une fonction proche de celles des PALVA et des maisons des associations. Créées antérieurement aux PALVA, ceux-ci tendent à se substituer au premier dispositif. L'orientation vers l'un ou l'autre dépend de la spécificité territoriale. Cible : idem que les PAVA.

Appropriation des ODD par les acteurs de l'ESS

Les acteurs de l'ESS sont déjà engagés dans les démarches de développement durable sans nécessairement le savoir. Non seulement l'objectif de leurs actions consiste souvent à réduire une fragilité et/ou à répondre à un besoin non pourvu (donc contribuant à des ODD sur les dimensions environnementales, sociales et économiques), mais aussi ils construisent de nouveaux modèles par la mobilisation des acteurs divers qui permettent de croiser les envies, les compétences et les ressources. Le lien entre le secteur ESS et les ODD semble s'établir naturellement.

Pourtant, l'intégration des ODD au sein des stratégies et actions du secteur ne va pas de soi. En effet, la vision prospective et systémique de la transformation sociétale qu'incarnent les ODD ne s'inscrit pas (encore) pleinement dans les modes de fonctionnement du secteur :

- D'une part, ces acteurs sont le plus souvent confrontés à l'« immédiateté » : ils agissent souvent afin de répondre aux besoins immédiats et urgents des populations bénéficiaires. De plus, ils sont eux-mêmes confrontés à des difficultés de consolidation de leurs structures. Cela rend difficile pour une partie significative de ces acteurs de prendre du recul et de se mettre dans une démarche prospective ;
- D'autre part, bien qu'il existe des initiatives visant à favoriser la complémentarité et les actions collectives, les actions ESS restent encore éparpillées. Il est ainsi difficile d'identifier leurs contributions au changement systémique.

L'appropriation des ODD devrait faciliter la capacité de chacun des acteurs à s'inscrire dans une dynamique collective, locale et globale, permettant d'augmenter leur impact sur la transformation sociétale. Divers travaux sont ainsi menés par le secteur pour construire de nouveaux modes de faire collectifs, les ODD offrent à la fois une nouvelle opportunité et un outil de co-construction.

Comme le souligne le rapport du comité 21 sur l'appropriation des ODD (2018, p.27), il est nécessaire d'inventer des outils et méthodes de leur appropriation pour qu'ils deviennent un véritable cadre commun d'actions pour les acteurs. Différentes démarches présentées ci-dessous portent plus particulièrement l'attention **à identifier et à établir des connexions entre les ODD et l'existant (les enjeux constatés, les ressources existantes, les initiatives à l'œuvre…)** pour construire avec les acteurs leurs propres méthodes d'appropriation.

1) Les démarches d'appropriation collective des ODD

a. Comité 21 : Etat des lieux de l'appropriation des ODD en France

Le Comité 21 est un acteur de référence en France pour l'appropriation et l'accompagnement des acteurs dans leurs démarches ODD. Pionnier en France de la mise en œuvre de l'Agenda 21 sur les territoires, il s'est tout naturellement tourné en 2015 vers la mise en œuvre concrète des ODD.

Après une première édition en 2017, le Comité 21 a publié en 2018 son rapport sur l'appropriation des ODD par les acteurs non étatiques en France[26] afin de préparer le Forum Politique de Haut Niveau (FPHN) 2018 en complément au rapport officiel de la France, mais aussi de contribuer activement à l'élaboration de la feuille de route nationale pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030.

Le rapport a été rédigé grâce à la mobilisation de plus de 80 acteurs et copiloté par 18 structures engagées. Une analyse a été réalisée par deux prismes : acteur et domaine. Sur le prisme des acteurs, 7 milieux d'acteurs ont été étudiés : entreprises et secteur privé, organisations syndicales, acteurs associatifs, acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche, acteurs de la jeunesse, collectivités territoriales et ONG. Ce rapport a été l'occasion de souligner l'importance pour l'ESS de se saisir de la question des OSS.

[26] http://www.comite21.org/comite21/comite21-en-action.html?id=12334

b. La contribution des acteurs de l'ESS à la feuille de route nationale pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030

Le Gouvernement a réuni environ 300 acteurs, publics et privés, pour construire la feuille de route nationale pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Plusieurs groupes de travail ont été constitués selon les familles d'acteurs, dont le secteur ESS. La Fonda a copiloté avec le HCESSIS le groupe de travail du secteur ESS et a mis en place une démarche prospective entre octobre et novembre 2018[27].

Le groupe de travail a réuni près de 30 structures représentatives et têtes de réseau dans le champ de l'ESS tels qu'APF France Handicap, Avise, CoopFR, CNCRESS, ESS France, Finansol, Fondation de France, Groupe SOS, Nexem, Mouvement associatif, Mouves, Mutualité française, Uniopss, ministère de la Santé et des solidarités, ministère des Affaires étrangères, HCESSIS, CGDD…

La démarche prospective consistait à organiser quatre ateliers permettant de :

- Partager le diagnostic et des tendances majeures : 150 tendances identifiées (dont 12 dites structurantes) et réparties en 4 systèmes – « Personnes », « Prospérité », « Planète » et « Paix/Partenariat » (les « 5P » de l'Agenda 2030).
- Identifier des grands enjeux pour chaque système
- Identifier entre 3 et 5 priorités stratégiques pour chaque système
- Réfléchir sur les actions concrètes à mettre en place

Dans ce cadre, les ODD concernés par chacun des quatre systèmes sont identifiés :

A l'issue de cette démarche, une note intitulée « La feuille de route national des ODD : quelle contribution des acteurs de l'ESS et de l'innovation sociale ? » [28] est rédigée et remise au Gouvernement.

[27] https://www.rtes.fr/system/files/inline-files/pptfeuillederouteESS_V5.pdf
[28] https://fonda.asso.fr/system/files/fichiers/FDR_ODD_ESS_%20Fonda_HCESSIS_Synth%C3%A8se_VF.pdf

c. Faire ensemble 2030 : la mobilisation des associations autour des ODD

La démarche est pilotée par La Fonda en partenariat avec le Comité 21, le Mouvement associatif et Futuribles International. Son objectif est[29] :

- De **faciliter l'appropriation des ODD** par les acteurs associatifs et la société civile (diffusion des ressources et création et animation du serious game)
- De **valoriser la contribution** des acteurs à l'Agenda 2030
- De **susciter et d'animer des communautés d'action** entre acteurs d'intérêt général (ESS, entreprises, syndicats, pouvoirs publics, monde de l'enseignement et de la recherche) via l'organisation des temps de travail collectif.

▪ *L'Université de prospective 2018*

Le programme a démarré au printemps 2018 avec l'Université de prospective Faire ensemble 2030 qui a permis de partager les enjeux et réflexions autour des ODD avec 250 participants. **Huit ateliers thématiques** ont été organisés pour partager les initiatives, les points de vue, ainsi que pour **analyser les liens avec les ODD.**

Thème	ODD correspondants	Exemples d'initiatives
Travail de qualité	8, 9, 10	Solidarités nouvelles face au chômage Apprentis d'Auteuil Territoire zéro chômeur de LD
Alimentation de qualité accessible à tous	2, 11, 12	« Mon restau responsable » de la Fondation pour la nature et l'Homme Association Grap Association VRAC
Des territoires écologiques et solidaires partout	11, 12, 13	Repair Cafés Initiative du Grand Port Maritime Nantes-Saint-Nazaire et de la CARENE Rejoué
Une éducation tout au long de la vie pour tous	4, 8, 10	Choix de l'école Alliance pour l'éducation Initiative d'Infrep
Chacun acteur de sa santé	3, 8, 10	AIDES Cami Sport et Cancer Université des patients
Une énergie propre accessible à tous	7, 10, 13	Initiative Enedis-Unicité Le Geres
L'égalité entre les femmes et les hommes	5, 10, 16	Adéquations Actionaid France Peuple solidaires
Une société inclusive, avec moins d'inégalités et sans pauvreté	1, 8, 10	Initiative de Max Havelaar Diffuz Collectif pour une protection sociale et solidaire de Secours catholique

Source : https://fonda.asso.fr/evenements/universite-de-prospective-faire-ensemble-2030

▪ *Principales caractéristiques de la démarche*

La spécificité de la démarche demeure dans le fait qu'elle ne vise non seulement à identifier/valoriser les contributions du secteur ESS aux ODD, mais aussi à développer une dynamique d'acteurs qui créé une stratégie commune pour produire un impact collectif (communautés d'actions). L'ODD 17 est donc au cœur de ce programme.

[29] Note de cadrage « Faire ensemble 2030 » : https://fonda.asso.fr/system/files/fichiers/Note%20de%20cadrage%20Faire%20ensemble%202030_Nov2019_VF2.pdf

Cette spécificité se traduit notamment en démarches / actions suivantes mises en œuvre :

i. Une **démarche collective** à toute échelle via :
   - l'évènementiel permettant une participation large d'acteurs (Universités de prospective,…)
   - les ateliers et séminaires réunissant les acteurs concernés pour la mise en œuvre d'actions
   - les groupes pilotes qui réunissent les acteurs particulièrement investis
   - etc.

ii. Une **approche thématique** par la définition des 3 ODD prioritaires sur lesquels les acteurs sont invités à travailler ensemble :
   - Santé inclusive - OOD 3 (+ les ODD connexes)
   - Habitat et énergie - ODD 7 (+ les ODD connexes)
   - Réussite éducative - ODD 4 (+ les ODD connexes)

iii. Une **démarche prospective** par thème qui part du diagnostic partagé pour identifier les stratégies d'impact collectif

iv. La constitution de **communautés d'actions** pour la mise en œuvre concrète des stratégies identifiées

En 2020, le programme Faire ensemble 2030 entre dans la phase d'animation des communautés d'actions, ce qui permettra de concrétiser le travail prospectif & collectif mené depuis près de 2 ans.

Source : https://fonda.asso.fr/actualites/les-ateliers-du-faire-ensemble

2) Des outils et exemples d'appropriation des ODD

a. La sensibilisation des ODD au travers des images

La question de sensibilisation et de pédagogie est essentielle pour une meilleure appropriation des ODD. C'est pour répondre à cet enjeu que les Nations Unies se sont appuyées sur les visuels et un personnage universel, appelé Elyx, unique ambassadeur digital des Nations Unies depuis 2015. Suite à un succès de ce personnage, la fondation Elyx[30] a été créée, sous l'égide de la fondation FACE, dans le but de créer et de diffuser le récit des transitions positives.

En parallèle de cette démarche à l'échelle internationale, divers outils et démarches sont mis en œuvre en France.

[30] http://elyx.net/

b. Des outils d'appropriation des ODD

- ***Plateforme Solutiondassociations.org*** *(La Fonda et Le Mouvement associatif)*

La Fonda et le Mouvement associatif ont mis en place en mars 2017 une plateforme de valorisation des initiatives associatives contributrices aux ODD dans le but de partager et favoriser leur essaimage. Les initiatives sont classées par ODD.

https://solutionsdassociations.org/

- ***Cartographie des ressources documentaires*** *(Socioeco.org)*

Socieco.org, un site de ressources documentaires sur l'économie sociale et solidaire a créé :

- une cartographie des travaux liés aux ODD : chaque ressource documentaire (thèse, étude de cas, article/guide, vidéo) est associée à un ou plusieurs ODD. http://www.socioeco.org/solutions-onuodd_fr.html
- une cartographie des politiques de l'ESS (publiques ou privées) pour les ODD. http://www.socioeco.org/polpub-onuodd_fr.html

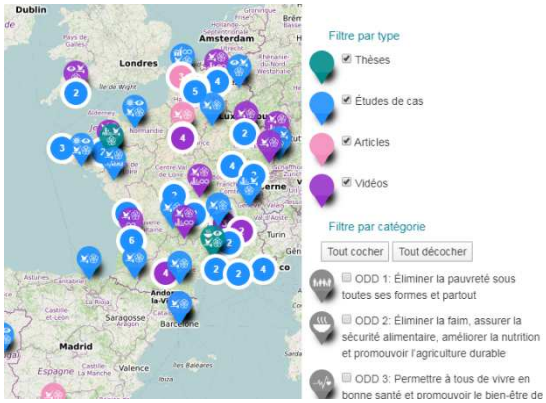

- ***La plateforme « Les ODD et nous »*** *(Association 4D et WECF-France)*

Une plateforme de partage et de valorisation des initiatives au service de développement durable. 61 projets sont recensés en France à nos jours.

https://lesoddetnous.asso4d.org/fr/

c. Des exemples de démarches d'appropriation des ODD

- ***La Fondation de France***

La Fondation de France a inscrit les ODD dans son plan stratégique 2018-2020. Dans ce cadre, elle a identifié la correspondance entre les ODD et des actions associatives bénéficiaires du soutien de la Fondation. Pour la Fondation, les ODD représentent « un outil de pilotage supplémentaire pour **orienter l'engagement de la Fondation de France**, et **entraîner tous les porteurs de projets** dans cette dynamique vertueuse » (Rapport d'activité 2018).

La Fondation prévoit de formuler une première vision de la contribution de la Fondation de France aux ODD dès 2020.

- ***La Fondation France s'engage***

La FFE exprime explicitement son ambition de contribuer aux ODD. Le prix international 2020 de la Fondation, portant sur le pouvoir d'agir des femmes oblige dans son appel à candidature d'expliciter le lien entre le projet et des ODD.

https://fondationlafrancesengage.org/prix-international/

- ***Accompagnement collectif sur l'ODD 5*** *(égalité femme/homme)* ***par le DLA du département de l'Ain***

Le DLA de l'Ain a mis en place une démarche d'accompagnement d'acteurs sur le thème de l'égalité femmes/hommes par une démarche participative qui se compose en trois temps : observation, sensibilisation et accompagnement.

https://www.info-dla.fr/testimonial_trusted/emeline-bertin-chargee-de-projet-ess-dans-le-dla-de-lain/

- ***Initiative « EducAuRA objectif 2030 »*** *(Les Petits débrouillards Auvergne-Rhône-Alpes et cartONG)*

Entre août 2018 et mai 2019, CartONG et Les Petits Débrouillards de la région AURA ont mis en place un cycle de sensibilisation grand public des ODD. Des évènements d'animation à destination des enfants sont organisés dans les centres de loisirs, MJC, et centres informels d'éducation. Pour les tranches d'âges plus élevés (adolescents et adultes), des expositions et conférences-débats sont organisées avec les cartographies permettant de visualiser les initiatives diverses en la matière.

https://www.cartong.org/fr/news/lancement-du-nouveau-projet-educaura-objectif-2030

- ***La cité fertile, un tiers-lieu qui promeut le partage et les échanges autour des ODD***

La Cité fertile (SAS) a fait un appel à candidature auprès des associations, entreprises et fondations, pour une organisation en 2020 autour d'un partage d'initiatives et de réflexions sur les ODD. Le lieu offre ainsi 12 évènements sur 12 weekends consacrés aux 12 ODD sélectionnés jugés les plus en adéquation avec le lieu.

https://citefertile.com/appel-a-candidatures/

3) Les ODD, un levier de reconnaissance pour l'ESS

La reconnaissance de l'ESS est encore récente. C'est pourquoi les acteurs de l'ESS se mobilisent afin de réclamer une meilleure prise en compte à l'échelle internationale de l'ESS en tant qu'acteurs incontournables pour atteindre les Objectifs de Développement Durable.

a. A l'échelle internationale

On peut noter trois documents structurants :

- Avant l'adoption de l'Agenda 2030, en 2014 :
  - Le réseau international pour la promotion de l'ESS, **RIPESS,** a formulé une recommandation suite à une concertation menée auprès des acteurs de l'ESS : http://www.ripess.org/wp content/uploads/2017/08/SSE_recommendations_post2015_SDGs_FR_with_endorsements.pdf ;

- Le **Groupe de travail interinstitutions des Nations Unies sur l'ESS (TFSSE)** a publié une prise de position qui met en avant la nécessité d'une meilleure prise en compte de l'ESS dans l'agenda post 2015, le partage et valorisation de connaissances de l'ESS, et le soutien au développement de l'ESS par la construction d'un environnement institutionnel et politique favorable à ce secteur : http://unsse.org/wp-content/uploads/2014/08/Position-Paper_TFSSE_Eng1.pdf

- En 2016, une deuxième déclaration du **TFSSE** a été formulée. Cette déclaration met au point les contributions de l'ESS aux ODD en précisant les cibles ODD correspondant au secteur de l'ESS, et réclame la nécessité de reconnaitre le rôle de l'ESS dans l'agenda 2030 comme vecteur de territorialisation et de s'appuyer sur un partenariat public-privé-société civile (ODD17) comme moyen de mise en œuvre fondamental des ODD : http://unsse.org/wp-content/uploads/2014/08/FR_Final_Position_Paper_SSE_SDGs_UNTFSSE.pdf

L'association 4D et la coordination SUD (qui a une commission ODD au sein d'elle) sont aussi pleinement mobilisées.

b. Auprès de l'Europe

Les plaidoyer ESS pour l'Europe ont été formulés en vue d'élections européennes de mai 2019. La proposition conjointe (synthèse des propositions) de **Social Economy Europe**, le **Labo de l'ESS** et le **RTES** a plus particulièrement mis en avant l'intégration des ODD dans l'action de l'Europe notamment :

- Faire des ODD le phare du futur **cadre financier** pluriannuel de l'UE et proposer une évaluation de la contribution de l'ESS aux ODD dans les actions d'Eurostat.
- Faciliter la mise en œuvre effective et ambitieuse du SEDS par sa prise en compte dans l'élaboration des **budgets des politiques européennes** et par l'adoption d'une feuille de route et de mesures concrètes et contraignantes pour les États membres.

https://www.ess-france.org/actualites/plaidoyer-ess-pour-leurope

c. Auprès des acteurs de la recherche

- ***Une conférence internationale sur « La Mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable : Quel rôle pour l'Economie sociale et Solidaire »***

Cette conférence a été organisée en 2019 par UNTFSSE (United Nations Inter-agency Task Force on Social and Solidarity Economy) dans le but d'analyser les rôles de l'ESS dans la réalisation des ODD dans les contextes locaux divers, et d'identifier des méthodologies pour évaluer les impacts de l'ESS.

Une doctorante de l'institut Godin et de l'Université Paris-Est-Marne La Vallée y a présenté son travail sur l'utilisation des ODD comme cadre d'analyse d'actions portées collectivement par les acteurs au sein du PTCE Tetris.

http://www.unrisd.org/sse-sdgs-cfp

Enseignements & Pistes d'approfondissement

« APPRENDRE A FAIRE ALLIANCE » AUTOUR DES ODD

Les enseignements de l'analyse sur les pratiques ODD du secteur de l'ESS

La force de l'ESS est aussi sa fragilité : sa capacité de mobilisation militante. Cette analyse a confirmé **3 constats empiriques :**

- La **recherche de la (re)connaissance des acteurs de l'ESS** se focalise plus souvent sur la dimension politique que sur l'évaluation pragmatique de l'action engagée. Les questions restent encore structurées autour de la gouvernance et du mode de prise de décision collectif, plus que sur l'effectivité des impacts des actions engagées. Autrement dit, le levier privilégié reste celui de la vision transformatrice plus que de l'action collective opérante.
- Le **caractère très identitaire** des acteurs favorise incontestablement l'adhésion autour d'un Projet commun, mais pas nécessairement son ouverture à tous. Le dialogue reste encore souvent limité à ceux qui sont proches, sans nécessairement chercher à ce qu'il s'étende à l'ensemble des acteurs de son écosystème. La recherche du consensus est plus souvent l'objectif que celle de l'équilibre entre des positions *a priori* antagonistes. Ce rôle de « médiation » n'est pas nécessairement naturel au sein de l'ESS, il se retrouve en revanche beaucoup plus structurellement au sein du paritarisme. C'est ce qui rend parfois le dialogue complexe entre l'ESS et les partenaires sociaux.
- La focalisation sur la capacité à **répondre à un besoin spécifique** ne facilite pas un positionnement transversal et systémique. Ce dernier oblige à se décentrer. Il est donc parfaitement compréhensible qu'il soit particulièrement difficile de prendre le recul suffisant pour accepter qu'en fonction des acteurs et des territoires sa propre solution puisse ne pas être nécessairement la plus prioritaire à engager.

Ce qui fait « corps » au sein d'un Projet n'est pas facile à concilier avec une mise en perspective d'autres visions du monde. C'est ce qui explique que si l'ESS est incontestablement en avance sur les questions de gouvernance participative, voire de co-gestion, elle s'est plus tardivement saisie des démarches de co-construction avec l'ensemble de son écosystème. Faire consensus en interne étant déjà complexe, il n'est pas toujours aisé d'ouvrir le dialogue, et encore moins d'agir, avec des acteurs aux objectifs et mode de valeurs différents. Cette réalité limite donc l'effet transformateur du secteur à l'externe malgré son incomparable force en interne.

La question structurante est donc d'identifier les leviers qui permettent tout à la fois d'affirmer son identité tout en travaillant sur sa « juste place » au sein de l'écosystème. C'est une condition indispensable pour que la formidable capacité à défricher du secteur de l'ESS puisse être encore mieux reconnue et devenir une force transformatrice pour tout l'écosystème. Comment sortir de l'approche très individuelle de chacun qui ne donne pas la capacité de « faire masse » pour contribuer significativement à transformer l'écosystème ? C'est sans doute au travers d'une plus grande appropriation de la démarche apprenante des Objectifs de Développement Durable que se trouve une partie significative de la réponse.

Les marches a franchir sont grandes, mais sachons aussi regarder celles qui l'ont déjà été. Dans le rétroviseur de la dernière décennie, il est possible de voir le changement en profondeur qui a été conduit sur les territoires. Il est trop souvent « sous les radars » et pas toujours valorisé, mais il n'en demeure pas moins qu'il est réel, et que c'est une source d'espérance sur notre capacité collective à faire des défis de ce début de XXIème siècle un moteur pour un « faire société » plus équitable, fraternel et durable. L'ESS doit faire le « pari de la confiance », non seulement en son sein, mais aussi avec l'écosystème qui l'entoure. Gageons que son agilité et sa capacité à capter les « signaux faibles » seront les garants de cette transformation.

Les questions systémiques sur notre capacité à faire alliance

L'analyse des pratiques ODD des différents acteurs (Collectivités territoriales, entreprises, ESS et ESR) a aussi permis de poser les questions structurantes pour réussir une transformation systémique : **Comment valoriser la capacité d'action sociétale collective ? Comment inventer les modèles socio-économiques adaptés ? Comment conduire le changement systémique ?**

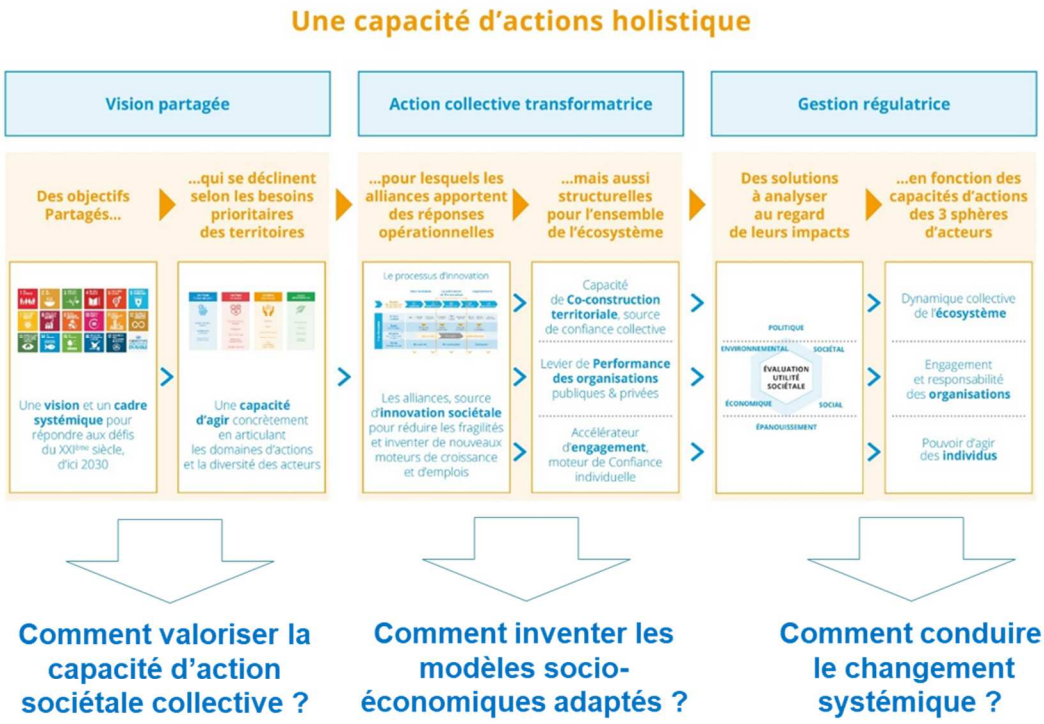

L'ESS a une place structurante à jouer dans les réponses à inventer

Comment valoriser la capacité d'action sociétale collective ?

Les acteurs de l'ESS, et particulièrement les associations d'intérêt général[31], ont une capacité de R&D sociétale particulièrement développée. Comment la capitaliser ? L'évaluer ? Lui donner une valeur économique ? La faire-valoir ?... Autant de questions structurantes pour le secteur. La capacité à répondre à l'ampleur des défis actuels de cohésion sociale & territoriale nécessite de dépasser les seules « preuves de concept » pour inventer les moyens de les déployer à grande échelle. Le secteur ne pourra pas le faire seul, et il doit apprendre à « jouer collectif ». Les Objectifs de Développement Durable en sont une parfaite occasion... si les acteurs savent s'en saisir collectivement !

[31] Livre blanc « l'innovation associative » (GPMA-Le RAMEAU, décembre 2017)

Comment inventer les modèles socio-économiques adaptés ?

La question spécifique de l'évolution des modèles socio-économiques d'intérêt général est une opportunité pour tout le secteur de l'ESS de faire (re)connaitre la richesse de la diversité des modèles. Il est urgent de bien distinguer cette économie de celle à impact qui émerge par ailleurs.

La « solidarité » entre les acteurs de l'ESS, notamment pour soutenir les structures d'intérêt général devient un impératif si le secteur veut être crédible dans son positionnement au service des ODD, et plus largement du bien commun. Force est de constater qu'il n'est pas encore exemplaire sur ce point. Gageons qu'il saura vite rattraper ce retard.

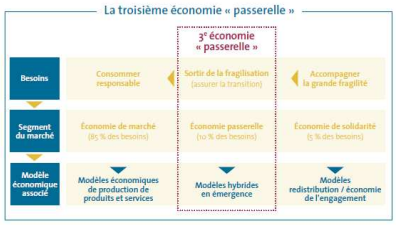

L'invention d'une 3ème voie, complémentaire à l'économie de marché et à l'économie de solidarité par la redistribution obligatoire & volontaire passera nécessairement par la co-construction entre les acteurs économiques, les acteurs publics, les structures d'intérêt général et les acteurs académiques. C'est aux structures d'intérêt général d'en prendre l'initiative !

Comment conduire le changement systémique ?

Le fondement même d'un Projet de l'ESS est l'adhésion. En ce sens, le militantisme est une force essentielle pour mobiliser l'engagement.

Cette capacité ne doit pas se limiter à la « communauté » naturelle de valeurs, il convient de l'étendre à l'ensemble de l'écosystème pour être force de transformation. En ce sens, la capacité à « faire alliance » et à co-construire des solutions devient un levier stratégique pour les acteurs de l'ESS, y compris en acceptant de dialoguer entre mondes riches de leurs différences.

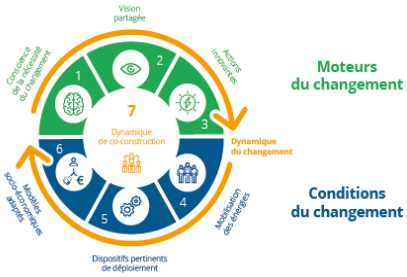

C'est sur les territoires que se joue la capacité à inventer des solutions qui permettent tout à la fois de réduire les fragilités et de créer de nouveaux moteurs économiques durables. Quelle impulsion donner à la co-construction territoriale pour aider les élus locaux à s'en saisir et à mettre en œuvre territorialement des solutions adaptées aux besoins de tous et aux enjeux des ODD ?

L'ODD 17, un levier de changement systémique

Les ODD sont le cadre commun de référence qui permet de répondre collectivement à ces questions. Pour donner envie d'agir, les Français rappellent dans l'étude IMPACT-Citoyens (cf.infra) que c'est l'action collective transformatrice qui est à la fois source d'innovation et de mobilisation. Ils invitent à un « devoir d'alliance ». Pour (re)créer la confiance, les acteurs de l'ESS ont donc une responsabilité structurante.

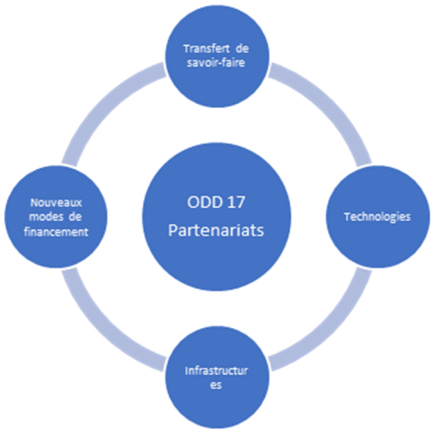

Fort de la mobilisation de tous, la France peut devenir pionnière dans la méthode à inventer pour que l'ODD 17 – celui des alliances multilatérales pour réussir les ODD – devienne non seulement un objectif collectif, mais une réalité de terrain au service du bien commun.

L'ESS s'en donnera-t-elle les moyens ? Telle est la question…

ANNEXE – Observatoire des partenariats & programme IMPACT

L'Observatoire des partenariats

Créé en 2008 par la Caisse des Dépôts et Le RAMEAU, en partenariat avec le MEDEF et le Mouvement Associatif, l'**Observatoire des partenariats** a pour objectif de **qualifier les enjeux des relations partenariales**, d'identifier les pratiques innovantes et de suivre l'évolution des dynamiques d'alliances en France.

L'Observatoire des partenariats permet de **capter les « signaux faibles »** et de **disposer d'études statistiques fiables sur les avancées du mouvement de co-construction en France**. Les plans quinquennaux permettent de mesurer la maturité collective grâce au regard croisé entre les citoyens, les élus, les dirigeants d'entreprise et les responsables associatifs. Les résultats mis en perspective sont ensuite mis en débat en territoires.

Les 3 programmes d'études – ARPEA, PHARE et IMPACT

- **ARPEA** (2008 - 2012) : établir un état des lieux des partenariats en France,
- **PHARE** (2013 à 2017) : mieux comprendre les fragilités territoriales, et définir le rôle de la co-construction pour y répondre,
- **IMPACT** (2018-2022) : évaluer les impacts des alliances innovantes au service du bien commun.

Le Comité de pilotage de l'Observatoire

Les travaux sont suivis par un Comité de pilotage de **12 membres**. Les études sont conduites sous la **Direction scientifique d'Anne ROBIN**, statisticienne, philosophe et sociologue, spécialisée dans l'analyse des « signaux faibles » et des « émergences ».

69% des Français, 81% des dirigeants d'entreprise, 86% des responsables associatifs et 87% des maires pensent que les partenariats sont source d'innovation pour réduire les fragilités et faire émerger de nouveaux moteurs de développement économique durable[32].

Face aux défis économiques, sociaux, environnementaux et sociétaux, un **mouvement de co-construction s'accélère depuis une dizaine d'années**. Le nombre de partenariats multi-acteurs – Collectivités territoriales, entreprises, associations – se multiplie. Cette dynamique s'incarne sur les territoires, où de nouveaux modèles de co-construction territoriale sont en émergence. 76% des maires déclarent que leur territoire est dans cette perspective, mais 46% ne savent pas encore comment la piloter.

Après avoir réalisé l'état des lieux des partenariats en France (programme ARPEA 2008-2012), puis qualifié les fragilités territoriales prioritaires par territoire (programme PHARE 2013-2018), l'Observatoire des partenariats a lancé en novembre 2017 son 3ème programme quinquennal : **le programme IMPACT**. L'objectif est d'être en capacité de **mesurer les impacts des alliances innovantes au service du bien commun**.

Au travers de ses travaux de recherche empirique, Le RAMEAU a établi les effets de ce mouvement autour de **3 axes** : l'**innovation** sociétale et territoriale, la **performance** des organisations publiques et privées, ainsi que la **confiance**, moteur de l'engagement des Hommes et des Territoires.

[32] Rapport quinquennal PHARE sur les fragilités et la co-construction en territoire (Observatoire des partenariats, février 2018)

Les 3 IMPACTS empiriquement qualifiés :

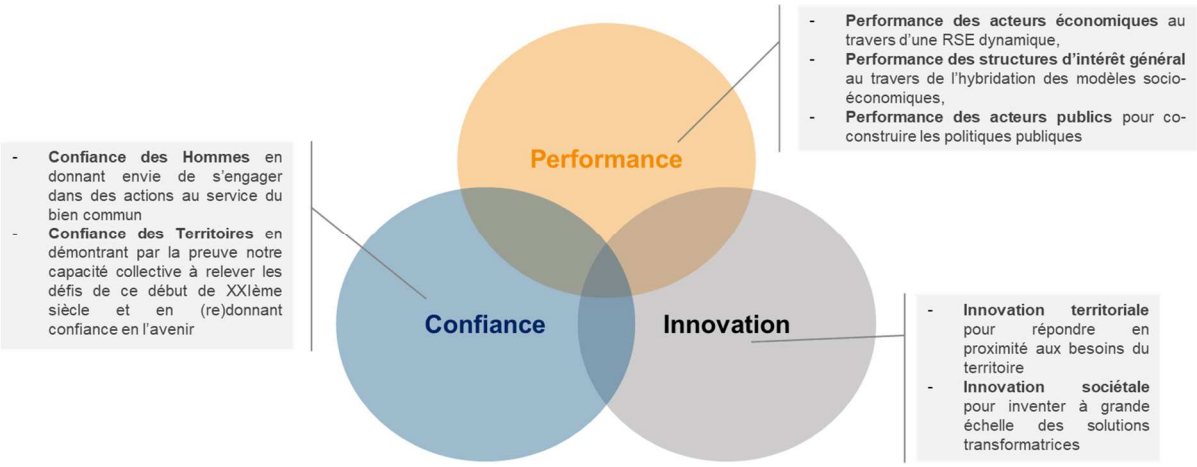

Le programme IMPACT permettra d'en préciser à la fois l'ampleur et de mesurer la maturité des organisations à se saisir du mouvement émergent. C'est un programme quinquennal 2018-2022. Il a débuté par un colloque à la Caisse des Dépôts le 23 novembre 2017 sur le thème : « les impacts des alliances innovantes au service du bien commun »[33]. Cet événement marquait les 10 ans de l'Observatoire des partenariats. Fort des débats et de la capitalisation d'une décennie d'expérimentations, une note de synthèse sur les 3 impacts des alliances stratégiques[34] (innovation, performance et confiance) a servi d'exposé des motifs de l'étude exploratoire. La publication du rapport quinquennal PHARE[35] 2013-2017 sur les fragilités et la co-construction en territoire en a été le socle.

Programme IMPACT :

Le programme est structuré autour de **3 phases complémentaires** :

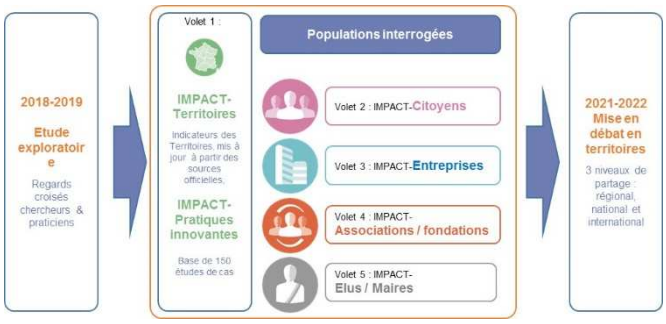

1- Une phase d'**études exploratoires,** menée en partenariat avec les acteurs académiques afin de croiser les regards entre praticiens et chercheurs,

2-Une phase d'**études quantitatives** pour mesurer à la fois la maturité et les pratiques en matière d'alliances stratégiques auprès des citoyens, des élus locaux, des dirigeants d'entreprise et des responsables associatifs,

3- Une phase de **mises en débat territoriaux,** menée en partenariat avec les acteurs locaux, notamment les élus et les « catalyseurs territoriaux », pour accélérer le mouvement d'alliances innovantes au service du bien commun.

Les études quantitatives sont réalisées par : comisis Competitive Insights Strategies “opinionway

Le programme IMPACT est mené en partenariat avec :

GROUPE Caisse des Dépôts — GROUPE Caisse des Dépôts — INSTITUT CDC POUR LA RECHERCHE — LE GROUPE LA POSTE — Le RAMEAU Co-construisons demain

[33] Actes du colloque « les impacts des alliances innovantes au service du bien commun » (Observatoire des partenariats, février 2018)
[34] Note prospective « les impacts des alliances innovantes au service du bien commun » (Le RAMEAU, décembre 2017)
[35] Rapport quinquennal PHARE « fragilités et co-construction territoriale » (Observatoire des partenariats, février 2018)